

DEPARTEMENT DU PAS-de-CALAIS
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte et d'Aubigny-en-Artois

P. STEVENOOT : Commissaire enquêteur
Ordonnance N° E 1300002/59

Communauté de Communes de l'Atrébatie
Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
Déclaration d'intérêt Général

Enquête publique du 18 février 2013 au 22 mars 2013

AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
Communauté de Communes de l'Atrébatie
Déclaration d'Intérêt Général

Enquête publique du 18 février au 22 mars 2013

P. STEVENOOT

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le projet de lutte contre le ruissellement des eaux et l'érosion des sols a été soumis à enquête publique du 18 février 2013 au 22 mars 2013 en mairie de Frévin-Capelle, siège de l'enquête.

Les permanences assurées par le Commissaire enquêteur n'ont pas rencontrées le succès attendu :

Trois personnes se sont présentées aux permanences.

Le Commissaire Enquêteur après avoir :

- ❖ Pris connaissance du projet soumis à examen,
- ❖ Visité les lieux,
- ❖ Dressé le rapport du déroulement de l'enquête joint au présent dossier.
Cette enquête s'étant déroulée de manière satisfaisante et dans les conditions prévues par les textes en vigueur.
- ❖ Interrogé et recueilli, auprès de Mr DEPARPE Bastien Chargé de mission environnement à la Communauté de Communes de l'Atrébatie, les renseignements nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Commissaire Enquêteur émet l'avis ci-joint :

- ❖ Vu l'étude du dossier soumis à enquête,
- ❖ Vu les entretiens avec Mr DEPARPE Bastien, chargé de mission environnement à la Communauté de Communes de l'Atrébatie.
- ❖ Vu la réflexion sur le projet et ses conséquences à laquelle nous nous sommes livrés.
- ❖ Vu la régularité de la procédure appliquée aux enquêtes publiques et son déroulement :
 - délais d'affichage,
 - permanences,
 - publicité,
 - accueil du public.

Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
Communauté de Communes de l'Atrébatie
Déclaration d'Intérêt Général

Enquête publique du 18 février au 22 mars 2013

P. STEVENOOT

Considérant que :

- ❖ La Communauté de Communes de l'Atrébatie présente un territoire sensible aux phénomènes de ruissellement, d'érosion des sols et d'inondations.
- ❖ Une étude diagnostic, sur une partie du territoire, a été réalisée par le Syndicat Mixte du SAGE de la Canche et la Chambre Régionale d'Agriculture.
- ❖ La Communauté de Communes de l'Atrébatie a décidé de poursuivre la démarche en aménageant les bassins versants à l'aide d'ouvrages végétalisés.
- ❖ Pour mener son programme de travaux, la Communauté de Communes de l'Atrébatie doit recourir à la Déclaration d'Intérêt Général instituée par la Loi sur l'eau de 1992.
- ❖ La Déclaration d'Intérêt Général permet de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics.
- ❖ 103 conventions environ ont été signées entre les agriculteurs concernés, les propriétaires et la Communauté de Communes et que d'autres conventions sont susceptibles d'être conclues et donc que le nombre d'ouvrages peut évoluer.
- ❖ Il s'agit d'une démarche volontaire de la part des agriculteurs et des propriétaires.
- ❖ Le but et la finalité des travaux sont de limiter les risques de ruissellement, d'érosion et d'inondation en compatibilité avec le SDAGE Artois Picardie, le SAGE de la Canche, le SAGE de la Scarpe, le SAGE de la Lys.
- ❖ La réalisation des travaux permettra à terme d'avoir un impact favorable sur la ressource en eau, les milieux aquatiques, la faune et la flore, la santé publique et les paysages.

Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
Communauté de Communes de l'Atrébatie
Déclaration d'Intérêt Général

Enquête publique du 18 février au 22 mars 2013

P. STEVENOOT

En fonction de l'ensemble des éléments précités,

Le commissaire enquêteur émet un Avis Favorable sur :

- *le projet de Déclaration d'Intérêt Général relatif aux travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.*
- *Sous réserve de la prise en compte des observations exprimées par Mr le Maire de Frevillers.*

Le 15 avril 2013

Le Commissaire enquêteur

Patrick STEVENOOT

Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
Communauté de Communes de l'Atrébatie
Déclaration d'Intérêt Général

Enquête publique du 18 février au 22 mars 2013

P. STEVENOOT

Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
Communauté de Communes de l'Atrébatie
Déclaration d'Intérêt Général

Enquête publique du 18 février au 22 mars 2013

P. STEVENOOT